



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 28 novembre 2019

**DÉLIBÉRATION**

N° 131 - 28.11.2019

En exercice ... 26  
Présents..... 23  
Votants..... 26  
Abstention ..... 0

**PÔLE RESSOURCES  
8. FINANCES  
BUDGET PRINCIPAL  
Comptabilité M14 – Option pour la présentation en  
nomenclature fonctionnelle**

**L'AN DEUX MILLE DIX NEUF,  
Le 28 novembre,**

**Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 22 novembre 2019, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.**

**Délégués titulaires présents :**

**Ars en Ré :** M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,  
**Le Bois-Plage :** M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,  
**La Couarde sur Mer :** M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,  
**La Flotte :** Mme Isabelle MASION-TIVENIN, M. Jean-Paul HERAUDEAU,  
**Loix :** M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,  
**Les Portes en Ré :** M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,  
**Rivedoux Plage :** M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,  
**St. Clément des Baleines :** M. Gilles DUVAL,  
**Ste Marie de Ré :** Mme Gisèle VERGNON, M. Yann MAÎTRE, Mme Isabelle RONTE  
**St. Martin de Ré :** M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

**Délégués titulaires absents et excusés :**

M. Léon GENDRE (donne pouvoir à Mme Isabelle MASION-TIVENIN), Mme Catherine JACOB (donne pouvoir à M. Gilles DUVAL), M. Francis VILLEDIEU (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET).

**Secrétaire de séance :** M. Gérard JUIN.

\* \* \* \* \*

AR PREFECTURE

017-241700459-20191128-D2019131-DE  
Reçu le 29/11/2019



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 28 novembre 2019

### DÉLIBÉRATION

N° 131 - 28.11.2019

En exercice... 26  
Présents..... 23  
Votants..... 26  
Abstention ..... 0

### **PÔLE RESSOURCES 8. FINANCES BUDGET PRINCIPAL Comptabilité M14 – Option pour la présentation en nomenclature fonctionnelle**

*Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,*

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles R. 2311-1 et L. 2312-3,*

*Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 19 novembre 2019,*

*Vu le Budget Primitif du budget principal voté par le Conseil Communautaire du 11 avril 2019,*

Considérant que la nomenclature fonctionnelle est un instrument d'information destiné à regrouper les mouvements d'emplois par activité ou usage ;

Considérant que si l'obligation d'une présentation croisée par fonction ne s'applique pas aux communes de moins de 3500 habitants et à leurs établissements publics intercommunaux, il n'en demeure pas moins que le Conseil communautaire peut décider de compléter son document budgétaire en y adjoignant la présentation croisée (nature/fonction) ;

Considérant que le recours à cette classification facilite davantage la compréhension des politiques menées ;

Considérant que l'ensemble des mouvements de postes budgétaires (créations, redéploiements, transferts et transformations d'emplois) est désormais ventilé par politiques publiques et répond donc davantage aux préoccupations des élus ainsi qu'à l'exigence d'information des citoyens ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont ventilées entre les dix fonctions suivantes, qui recouvrent les principaux secteurs d'activité dans lesquels intervient une collectivité :

- Fonction 0 : Services généraux des administrations publiques locales,
- Fonction 1 : Sécurité et salubrité publiques,
- Fonction 2 : Enseignement - Formation,
- Fonction 3 : Culture,
- Fonction 4 : Sports et jeunesse,
- Fonction 5 : Interventions sociales et santé,
- Fonction 6 : Famille,
- Fonction 7 : Logement,
- Fonction 8 : Aménagement et services urbains, environnement,
- Fonction 9 : Action économique ;

**AR PREFECTURE**

017-241700459-20191128-D2019131-DE  
Reçu le 29/11/2019



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 28 novembre 2019

### DÉLIBÉRATION

N° 131 - 28.11.2019

En exercice ... 26  
Présents..... 23  
Votants..... 26  
Abstention ..... 0

### PÔLE RESSOURCES 8. FINANCES BUDGET PRINCIPAL Comptabilité M14 – Option pour la présentation en nomenclature fonctionnelle

Considérant que ces dix fonctions se subdivisent en sous-fonctions à deux chiffres et, s'il y a lieu, rubriques à trois chiffres (cf. Tome 2, titre 2, « La nomenclature par fonction ») ;

Considérant que la présentation « croisée » répond à un objectif d'organisation et de fonctionnement interne, celle-ci ne donnant pas lieu, lors du vote du budget, à un vote de l'assemblée ;

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- de modifier la présentation budgétaire du budget principal de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré,
- d'adopter la présentation fonctionnelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes y afférents.

Affichée le : **2 décembre 2019**

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

AR PREFECTURE

017-241700459-20191128-D2019131-DE  
Reçu le 29/11/2019